2 Juin 1791

FRC2.11135

Case FRC 17628

DISCOURS

DE

M. DUBOIS DE CRANCÉ

à son Bataillon.

MES CAMARADES,

EN acceptant le poste dont vous m'avez honoré, je n'ai consulté que mon zèle pour la chose publique, & la reconnoissance que je vous devois; ce sentiment est gravé dans mon cœur; & de tous les instans de ma vie le plus flatteur, c'est celui où je me rappellerai cette marque de bienveillance pure & libre de mes Concitoyens, qu'aucune démarche de ma part n'a provoquée.

Vous le savez, Messieurs, si j'ai sollicité le suffrage d'aucun de vous, mais cela ne suffit pas à ma délicatesse, je suis loin de vouloir troubler l'harmonie

THE NEWBERRY LIBRARY

qui doit régner entre des frères d'armes ; & ſi ma nomination déplaît à quelqu'un de mes Camarades, qu'il le diſe franchement, je ſuis prêt à donner ma démiſſion, n'ayant d'autre ambition que le bien public.

Soldats de la conſtitution, vivre libre ou mourir eſt notre deviſe ; mais l'organiſation d'un grand peuple pour qu'il jouiſſe tranquillement de ſes droits & de ſa liberté, exige des lois protectrices & des organes impaſſibles comme elles.

Ce n'eſt pas la faute des légiſlateurs, ſi la paix, l'enſemble de toutes les parties ne ſont pas encore dans tout l'empire, le fruit de notre révolution : d'auſſi grands changemens s'opèrent avec rapidité, mais ils ne ſe conſolident qu'avec la maturité du tems & de la réflexion, & ce tems eſt près de nous.

C'eſt également ſans ſuccès, que des mécontens ulcérés fomentent la diſcorde, leurs efforts impuiſſans diſparoîtront bientôt devant le patriotiſme françois.

Mais deux choſes peuvent concourrir, en ce momoment ſur-tout, à ruiner notre conſtitution ; l'inſouciance du peuple dans la circonſtance où il exerce ſa ſouveraineté, & l'eſprit d'exagération de quelques hommes follement idolâtres de la liberté.

L'inſtant approche où au ſein de mille agitations, de mille intrigues, le peuple en renouvellant la légiſlature, va fixer ſon ſort ; c'eſt par le choix de ſes nouveaux repréſentans qu'il décidera ſa perte ou ſon bonheur. Il ſeroit affreux, ſans doute, que les immenſes travaux du corps conſtituant auxquels les gardes nationales ont coopéré avec tant de courage, de patience & de vertu, fuſſent perdus dans le chaos des intérêts privés ; mettons notre confiance dans les lumières

que le choc même des partis a produites ; toute discuſſion eſt utile à l'inſtant où une grande nation ſe régénère, l'homme ſage, l'homme de la patrie ſaiſit le vrai, le factieux & l'intrigant s'anéantiſſent, & la loi purifiée reſte intacte.

Seule elle eſt deſpote parce que c'eſt par elle ſeule que nous jouiſſons de toute la plénitude de nos droits, elle eſt notre propriété à tous ſans diſtinction de rang & d'emploi, & nous lui devons tous reſpect & protection.

C'eſt ſur-tout dans ces momens critiques, Meſſieurs, qu'il convient de redoubler de zèle, & d'entourer le berceau de la conſtitution de toutes nos forces & de tous nos moyens ; nous devons en reſpectant les droits de nos Concitoyens leur donner l'exemple de l'obéiſſance aux pouvoirs délégués, & cette obéiſſance ne peut avoir pour borne, que la violation de la loi elle-même, car alors l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs.

Tels ſont les principes, Meſſieurs, que j'ai toujours profeſſés, il m'eſt doux de les renouveler devant des Camarades qui prêts à ſacrifier la dernière goutte de leur ſang pour le maintien de la conſtitution, n'ont que des exemples à me donner dans l'exercice de leurs nobles fonctions ; auſſi eſt-ce du fond de mon cœur que je fais ici le ſerment de reſpecter toujours ce qu'il y a de plus ſacré pour moi, *les droits des Citoyens*, de vivre libre ou mourir avec mes Camarades, de marcher à leur tête avec le plus entier dévouement à la défenſe de la Nation, de la Loi & du Roi ; & de vaincre avec eux tous les ennemis déclarés de la conſtitution.

173

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du Bataillon des Capucins Saint-Louis, Section de la Grande Batelière.

Du 2 juin 1791.

Le Bataillon après avoir entendu le discours prononcé par M. Dubois de Crancé, son commandant, a arrêté d'une voix unanime, que ce discours seroit imprimé & envoyé aux cinquante-neuf autres bataillons de la capitale.

DUBOIS DE CRANCÉ, *Président.*

ALLETZ, *Secrétaire.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.